

BLUE THREE
Société à Responsabilité Limitée au capital de 10.000,00 €
Siège social : 13 rue du Commerce – 49100 ANGERS
820 926 111 RCS ANGERS

DECISION DE L'ASSOCIEE UNIQUE
ACTE DE DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
(ARTICLES L 224-3 ET L 223-43 DU CODE DE COMMERCE)

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ,
Le VINGT ET UN MARS,
AU SIEGE SOCIAL,

La société BLUE, société par actions simplifiée au capital de 100 euros, immatriculée sous le numéro 814356747 RCS RENNES, ayant son siège social 11 rue Jacques Cartier – 35760 Saint Grégoire, représentée par son président Monsieur Frédéric MAURY,

Agissant en tant qu'associée unique de la Société BLUE THREE, détenant les 100 parts sociales composant son capital,

Envisageant la transformation de ladite Société en société par actions simplifiée,

A décidé, conformément aux dispositions des articles L 224-3 et L 223-43 du Code de commerce, de désigner :

Monsieur Frédéric TRAVADON
Cabinet BECOUZE
1, rue de Buffon – CS 10629
49106 ANGERS CEDEX 02

Commissaire aux comptes inscrit, en qualité de Commissaire à la transformation avec pour mission d'apprécier sous sa responsabilité la valeur des biens composant l'actif social et les avantages particuliers pouvant exister au profit d'associés ou de tiers, dans les conditions prévues à l'article L 224-3 du Code de commerce, et d'établir le rapport sur la situation de la Société prévu par l'article L 223-43 du Code de commerce.

Société BLUE
Monsieur Frédéric MAURY

